



# MAIRIE DE SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET

Sainte-Anne-sur-Brivet, le 30/04/2020

## Épidémie de covid-19 Communiqué du Maire n° 3

Avec l'annonce par le Premier Ministre du plan de déconfinement qui prendra effet à compter du lundi 11 mai 2020, la Commune s'oriente vers une réouverture partielle et progressive des services à la population.

### Commandes de masques :

La Commune de Sainte Anne sur Brivet a passé des commandes masques pour la population, le personnel municipal et les élus. Nous sommes dans l'attente des livraisons, qui sont une des conditions à la réouverture des services à la population.

Les élus réfléchissent aux modalités de distribution de ces masques à la population qui en sera informée via le site de la Commune et la Presse. Des permanences pourraient être organisées à la salle polyvalente ou toute autre solution.

### Situation des équipements municipaux :

L'agence postale est de nouveau ouverte au public depuis le mercredi 29 avril avec des horaires restreints : de 10h à 12h du lundi au vendredi. Un plexiglas a été installé sur la banque d'accueil. Le port du masque est fortement recommandé.

La réouverture de l'école publique Jean de La Fontaine est à l'étude et pourrait intervenir dans le courant de la semaine 20 si et seulement si toutes les conditions de respect des règles sanitaires sont réunies. Seules les classes de grande section, de CP et de CM2 seraient concernées dans un premier temps. Les élèves seraient accueillis en groupes restreints, d'un maximum de 15.

La restauration scolaire reste fermée au public. Les élèves devront apporter un panier-repas froid au sein de leur école. L'accueil périscolaire - accueil de loisirs reste également fermé pour le moment.

La Mairie est fermée au public, mais l'accueil téléphonique est maintenu du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h afin de répondre aux besoins urgents de la population. Si nécessaire, les administrés peuvent être reçus sur rendez-vous. La réouverture au public est envisagée pour le courant de la semaine 20, sous réserve que les conditions sanitaires soient réunies, notamment avec la livraison de masques. Des horaires restreints pourraient être mis en place dans un premier temps.

Les équipements sportifs et associatifs sont toujours fermés au public jusqu'à nouvel ordre. Les restrictions concernant l'accès au cimetière sont maintenues.

1/2

Je rappelle que l'accès aux cours d'eau, aux lacs et aux plans d'eau publics ainsi qu'à leurs rives, aux parcs et jardins publics, aux installations sportives de plein air et aux aires de jeux est interdit pour toute la population en application d'un arrêté préfectoral jusqu'au 11 mai.

Cérémonie de la Victoire 1945 :

Une cérémonie restreinte sera organisée le 8 mai 2020 : seuls trois représentants de la Mairie et trois représentants de l'Union Nationale des Combattants y assisteront. La cérémonie ne sera pas ouverte au public.

Construction de la nouvelle école publique :

Les travaux ont repris dans le respect de toutes les mesures de précaution requises par les pouvoirs publics.

Le déconfinement ne pourra intervenir que de manière progressive et avec réévaluation de la situation à chaque étape afin d'éviter une seconde vague de contaminations.

Nous continuerons à vous tenir informés de l'évolution de la situation.

**Le Maire,  
Philippe BELLLOT**